

Les personnes âgées, handicapées.et malades



Nos prestations :

L'association est agréée par l'Etat au titre des emplois de services à la personne.

Cet agrément nous autorise à effectuer des prestations aux domiciles de personnes âgées, handicapées, malades.

Nous intervenons pour :

- Le nettoyage et l'entretien du logement
- L'entretien du linge
- La préparation des repas
- L'aide à la toilette et à l'habillage
- L'aide à la mobilité et aux déplacements
- L'aide aux courses
- La relation avec l'environnement
- L'aide administrative

Nous intervenons sur le territoire du Haut Vaucluse (Bollène et son canton, Vaison la Romaine et son canton, Valréas et son canton).

Nous sommes conventionnés avec :

- Le Conseil Départemental de Vaucluse (**ADPA, Prestation de Compensation du Handicap, Aides sociales...**)
- Les Caisses de retraite (RSA, CNRACL, RSI)
- la CARSAT du Sud Est (**Plan d'action personnalisé - Allocation de retour à domicile après hospitalisation**)
- La CPAM
- La CAF de Vaucluse
- Certaines Mutuelles

Notre fonctionnement :

L'analyse de vos besoins

Notre objectif est de répondre à vos attentes en prenant en compte vos besoins personnalisés et en vous informant des mesures existantes.

La responsable de secteur, qui sera votre interlocutrice privilégiée tout au long de la mission, se déplace gratuitement à votre domicile afin d'évaluer vos besoins et de vous procurer, dans la mesure du possible, les imprimés de première demande d'aide-ménagère ou d'aide à domicile. Elle vous remettra notre livret d'accueil.

Elle répondra à toutes les interrogations de la famille et pourra vous aider à l'instruction et à la constitution des dossiers de prise en charge.

Mise en place et qualité de suivi de la prestation

La responsable de secteur vous proposera le contrat individuel de prise en charge qui synthétise les modalités de mise en place de la mission (horaires et typologie de l'intervention). Elle vous remettra un devis sur votre demande.

Elle vous présentera systématiquement l'aide à domicile sélectionnée pour assurer la mission.

Nos aides à domicile justifient d'une expérience ou d'une qualification dans les services à domicile. Nous leur proposons régulièrement des formations afin d'accroître leurs compétences.

La responsable de secteur contrôlera la qualité de la prestation (évaluation du travail de l'aide à domicile, évaluation de l'évolution de l'autonomie de la personne aidée et éventuellement proposition de réévaluation, une enquête de satisfaction vous sera soumise).

Continuité du service

La responsable de secteur est joignable 7j/7.

En cas d'absence, votre aide à domicile est immédiatement remplacée.

Nos équipes sont en lien étroit avec les services médico-sociaux et personnel soignant intervenant à votre domicile.

Le Pied à l'Etrier s'occupe de toutes les formalités administratives liées à son statut d'employeur, nous nous chargeons :

- De sélectionner et de recruter le personnel
- D'établir les contrats de travail et les déclarations d'embauche
- De gérer les salariés et les bulletins de paye
- De payer les charges sociales et les congés payés des salariés

Vous n'avez plus qu'à régler une facture mensuelle. Vous pouvez nous régler par :

- Chèque
- Virement
- CESU Préfinancé

Une déduction sur vos revenus imposables vous est possible en fonction de plafonds déterminés par les services fiscaux.

L'Association vous fournira, une attestation fiscale concernant les sommes déductibles.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter
: www.impots.gouv.fr, www.servicealapersonne.fr